

Le 14 juillet 2010.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mercredi le 14 juillet 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères  
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

Monsieur Pascal Paquette prend son siège à 19 h 31.

Sur proposition de Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon, il est résolu unanimement que tous les conseillers confirment avoir reçu l'avis spécial de cette séance au moins 2 jours avant le jour fixé.

Sauf M. Jean-Luc Lavigne qui n'a pas eu son avis écrit, parce qu'il avait dit qu'il serait absent.

Suivant l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement de cette formalité ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance, il est donc proposé par Mme Johanne Allard que le conseil accepte ce fait, les élus étant tous présents.

Mme Diane Lefort débute la séance en expliquant le projet de la coopérative (dépanneur, essence, garage, vidéo, halte garderie, traiteur) qui pourrait être située au garage de M. Stéphane Pépin situé au 11 rue Principale ; c'est une opportunité pour la municipalité d'avoir un service de proximité, avec une visibilité sur la route 161, c'est un projet communautaire mais encore embryonnaire et à l'état d'étude par le CLD, c'est un projet potable et monté à 75%. Sur un avis de M. Lionel Fréchette et vu qu'il y a d'autres personnes intéressées à la bâtisse, on a pensé faire une promesse d'achat, conditionnel à une subvention.

Par la suite, Mme Lefort donne la parole aux élus et à la trentaine de personnes présentes dans la salle. On veut avoir des montants, de la transparence, on ne fait pas une offre d'achat avant d'avoir des chiffres, on questionne sur les augmentations de taxes, les subventions à recevoir, on n'est pas au courant du dossier, le danger et les résultantes de faire une offre d'achat, etc.

Suite aux discussions et aux nombreux points de vue, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nicole Côté, et sur mention que M. Pascal Paquette n'est pas d'accord, il est majoritairement résolu par les conseillers présents de demander de l'aide à l'avocate de la municipalité, et à quel coût, pour écrire une résolution raisonnable et sans équivoque pour une promesse d'achat dudit bâtiment. Advenant que le coût dépasse le montant de notre abonnement annuel auprès de la firme d'avocats, avertir les élus avant de procéder.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort, maire

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu que l'assemblée soit levée (20 h 42).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard  
Seconder par M. Guy Hudon

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière



